

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-255
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTION-
NELLES AUX
ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,
Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU
: 25 NOVEMBRE 2022

Formant la majorité des membres en exercice

AFFICHAGE EN DATE
DU : : 25 NOVEMBRE
2022

Procurations :

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **13 DEC. 2022**

Absents excusés :

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire : Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser des subventions exceptionnelles aux associations :

- « Pétanque Piboulette » (Rattrapage 2021) pour un montant de 100 €
- « Volley Club » (interpoles du Sud) pour un montant de 800 €
- « Amicale Légion Etrangère » (aide au renouvellement de la concession funéraire des anciens combattants) pour un montant de 165 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2022 pour un montant total de 1 065 €.

Vu la Commission des Finances en date du 29 Novembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2022 sur l'article 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

13 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

09 DEC. 2022

Par publication le :

13 DEC. 2022

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022255-DE

